ID: 083-218301133-20241017-2024101708-DE

Berger Levfault



ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER Tél.: 04.94.80.04.78 Fax: 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		Р	A. E.	A.	Procuration à			Р	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	Х			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		Х		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		Х		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			Х	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		Х		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	Х			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		Х		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	Х						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice: 19

Présents: 14 Absents: 05 Dont:

Absents excusés ayant donné procuration: 03

Absents excusés sans procuration: 01

Autres absents: 01

Délibération n° 2024-10-17-08

Objet : modification du prix de cession du bus scolaire immatriculé AZ-997-CF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune n'a plus l'utilité du bus qui servait jusqu'à présent au transport scolaire, avait souhaité le céder.

Dans ce sens, une première délibération avait été prise en avril 2022 pour une cession auprès du syndicat des transports.

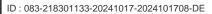
Malheureusement cette vente n'a pas pu aboutir en raison du prix estimé comme bien trop élevé.

La commune ne peut pas se permettre de conserver ce véhicule qui se déprécie grandement, et voudrait dans ce sens, donner une suite favorable à une proposition d'acquisition qui nous a été

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



formulée par un opérateur privé, pour 17 000 € (dix-sept mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exposé qui précède

ABROGE la délibération n° 2022-04-07-14 du 07 avril 2022,

AUTORISE la cession du bus immatriculé AZ-997-CF pour un montant de 17 000 € (dix-sept mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE VOTE EST:

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU